

ETRE PARENT CORRESPONDANT



apel@sacrecoeur-amiens.org

1. MISSIONS

Le parent correspondant est un médiateur, qui crée un climat de confiance, favorisant la communication entre les parents et la communauté éducative. Il représente les familles en étant à leur écoute.

Il est le relais privilégié entre les professeurs (plus particulièrement le professeur principal), les élèves délégués et l'A.P.E.L. pour toutes demandes spécifiques (accompagnement sorties, soutien financier, projets etc, ...).

Il a un contact privilégié avec le chef d'établissement.

2. CANDIDATURE

Chaque parent pourra déposer sa candidature auprès de l'A.P.E.L. par courriel : apel@sacrecoeur-amiens.org ou par un dépôt d'une candidature à la boîte aux lettres du lycée ou en faire part au professeur principal de la classe.

3. DESIGNATION

Le parent correspondant est volontaire. La candidature est validée par l'A.P.E.L (en charge de l'animation des parents correspondants).

4. PROFIL

Le parent correspondant doit être disponible pour pouvoir être contacté par les autres parents de la classe, avoir une facilité de contact, être objectif, avoir une attitude positive et faire preuve de discrétion.

A l'inverse, il ne peut agir seul, avoir une attitude systématiquement critique, ne s'intéresser qu'à son propre enfant.

Le parent correspondant à jour de la cotisation est membre de l'A.P.E.L de l'établissement.

5. FONCTIONS

Le parent correspondant participe aux conseils de classe des 1^{ers} et 2^{èmes} trimestres. Il peut être également amené à représenter les parents d'élèves lors d'un conseil de discipline concernant un élève d'une autre classe que celle de son enfant.

Il assiste à l'Assemblée Générale qui est organisée chaque année.

Le parent correspondant peut répondre positivement à une demande d'aide de l'association en vous portant volontaire lorsque votre emploi du temps vous le permet.

Aux conseils de classe

AVANT :

Il recueille les observations des familles par le biais d'un courrier et/ou par téléphone, par e-mail, par réunion.

Il prend contact avec le Professeur Principal afin de transmettre les observations synthétisées de la classe.

PENDANT :

Le parent correspondant assiste à l'intégralité du conseil de classe. Toutefois, il lui sera demandé de sortir au moment de l'examen de la situation scolaire de son enfant.

Il a un rôle consultatif (ne participe pas aux différents votes), il intervient au nom de **tous les parents** dans l'intérêt de chaque élève, il transmet les informations dont il a connaissance et pose les questions appropriées.

Sur le document type (qui sert de compte rendu), il relève les moyennes générales (sauf pour les classes de seconde), les appréciations générales de la classe (ambiance, difficultés...), les félicitations, les encouragements, mais aussi les sanctions, les recommandations des professeurs, les projets de classe, les interventions des élèves délégués, et les réponses aux questions / suggestions des parents.

Au nom de la confidentialité, il est entendu que les remarques et/ou sollicitations nominatives n'ont pas leur place lors du conseil de classe et feront l'objet d'une démarche spécifique entre le professeur principal et le parent correspondant de préférence avant le conseil de classe.

De même, la prise de notes lors du conseil de classe ne doit servir qu'à la rédaction du compte- rendu et les informations personnelles entendues pendant le conseil lors de l'examen du bulletin de chaque élève ne doivent pas être divulguées et sont couvertes par le devoir de confidentialité demandé au parent correspondant.

APRÈS :

Le parent correspondant rédige le compte-rendu en utilisant le modèle-type élaboré en concertation par le Conseil d'Administration de l'A.P.E.L et le chef d'établissement et le transmet au président du conseil de classe via cette adresse électronique :

info@sacrecoeur-amiens.org

Après approbation du compte-rendu par le président du conseil de classe, ce dernier le fait envoyer aux familles via *École Directe*.

Le parent correspondant informera l'APEL du Sacré-Coeur quand il aura reçu son compte-rendu via *École Directe*, signe que la procédure est arrivée à son terme.